

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Réaménagement de la chaussée haute de l'hôtel de Ville - lot 1 :  
Eclairage public  
Avenant n°1**

N° : VA\_DEC2021\_255  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette  
qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique,

### **décidons**

De conclure avec la société INEO Hauts de France domiciliée à LESQUIN (59812), l'avenant n°1 du lot 1 : Eclairage public, du marché de réaménagement de la chaussée haute de l'hôtel de ville afin d'intégrer un prix unitaire relatif à la mise en œuvre des procédures de sécurisation sanitaire nécessaire à la reprise du chantier dans le cadre de la crise du Covid-19.

Ces procédures de sécurisation s'appliquent au marché initial sur les prestations suivantes :

- Impact COVID-19 – Chantier Chaussée Haute de l'Hôtel de Ville : Soit un prix unitaire d'un montant de 15€HT.

Au bordereau de prix unitaires est ajoutée la ligne suivante :

#### Désignation des prestations :

Impact COVID-19 – Chantier chaussée haute de l'hôtel de ville : 43 jours à 15.00 € HT soit un total de 645.00 € HT.

Le montant maximum du marché est modifié de la façon suivante : 90 645 € H.T. soit 108 774 € T.T.C., correspondant à + 0,72% du montant maximum.

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.4.1 Eclairage public

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le vendredi 2 juillet 2021

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-180442-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 7 juillet 2021

